



Mise à jour janvier 2017

Règles générales et lignes directrices

Au niveau individuel

Tous les employés et tous les bénévoles doivent lire et signer la « Politique en matière de protection de l'enfance » de leur organisation. Chaque organisation a des règles spécifiques pour travailler avec les enfants. Cependant, voilà des conseils pour éviter que vos actions puissent être mal interprétées :

- Essayez d'être toujours visibles, surtout quand vous êtes seuls avec un enfant, ou assurez-vous qu'il y a une autre personne avec vous quand vous vous trouvez dans des lieux isolés. Pensez aux enfants qui sont transportés dans des véhicules privés. Les enfants devraient avoir une sortie et ils ne devraient pas être seuls avec un adulte.
- Si vous parlez seuls avec un enfant, assurez-vous qu'il y a de l'intimité, mais rencontrez-le dans une pièce avec une fenêtre, ou laissez la porte ouverte ou demandez à un autre adulte de jeter un coup d'œil sur vous et l'enfant pendant votre entretien.
- Comme bonne pratique, n'entrez pas dans la chambre d'un enfant, surtout si l'enfant est là. Si c'est nécessaire en tant que membre de l'association, assurez-vous que la porte est ouverte et, si possible, qu'un autre adulte ou d'autres enfants sont là.
- Les enfants vulnérables ont besoin de contact et d'affection de la part des adultes pour grandir et se développer mentalement. Cependant, si l'enfant n'a pas fait le premier pas en termes de contact physique, demandez-lui la permission pour l'approcher : Par exemple, « Tu as l'air triste. Peux-tu me faire un câlin ? ». En général, le contact devrait commencer de l'enfant.
- Quand c'est possible, faites des accolades latérales et pas frontales : Les premières sont plus visibles et ont une connotation plus « amicale ».
- Ne dormez pas dans les mêmes zones que les enfants si vous n'avez aucune relation avec eux.
- Ne permettez pas que les enfants viennent dans les dortoirs du personnel ou des bénévoles.
- Assurez-vous que la politique de l'organisation en matière de cadeaux ne soit pas perçue comme favorisant certains enfants ou comme une façon pour obtenir des faveurs.
- Assurez-vous que le personnel qui s'occupe des enfants / les parents soient au courant des « excursions », des réunions qui ont lieu tard et des rencontres qui ont lieu dans de nouveaux endroits.
- Ne promettez pas la confidentialité si garder un secret met l'enfant en danger. « Je ne peux pas te promettre de ne pas le dire si on te fait souffrir, mais je te promets de t'appuyer pour trouver une solution ».
- Les enfants ont le droit de gérer leur corps, donc ils peuvent décider de refuser le contact physique, avec l'exception de circonstances exceptionnelles où leur sécurité physique est en danger immédiat (par exemple, quand ils ont besoin d'assistance médicale). Cependant, y compris en ces situations-là, soyez visibles et expliquez à l'enfant ce qu'on lui fait.

Au niveau de l'organisation

- Organisez régulièrement des cours de formation pour les adultes et les enfants sur la protection de l'enfance en général et sur la politique de votre organisation en ce domaine.
- Essayez d'identifier de bons espaces pour avoir des échanges privés mais visibles avec les enfants.
- Créez des affiches qui indiquent qu'un échange privé avec un enfant en est cours, de façon que le personnel puisse y jeter un coup d'œil pour assurer la transparence, la responsabilité et l'intimité de l'enfant.
- Assurez-vous que vous êtes toujours au courant d'où les enfants se trouvent, par exemple en invitant des adultes à faire le monitoring des groupes d'enfants ou en utilisant des fiches de présence et de sortie.
- Collez des affiches simples et claires pour qu'un adulte ou un enfant puissent savoir comment signaler des inquiétudes ou des abus.
- Gardez les dossiers personnels et confidentiels dans un cabinet (ou dans un logiciel) placé dans un bureau. L'accès à ce cabinet et à ce bureau doit être limité et tous les deux doivent être fermés avec un cadenas.
- Ayez des plans d'urgence simples, claires et déjà testés à utiliser en cas de personne perdue, incendie, désordre civile et désastre naturel.
- Créez une liste de contacts d'urgence facilement accessible (directeurs, police, médecins, parents, ambassadeurs, etc.).
- Identifiez les situations dans lesquelles des abus pourraient avoir lieu facilement. Ensuite, faites des plans et rédigez des règles pour réduire la probabilité d'abus.
- Assurez-vous de respecter les standards minimums en matière de protection de l'enfance (officiers de la protection de l'enfance sélectionnés, politique en matière de protection de l'enfance, formation, mécanisme de *reporting*, casier judiciaire... Visitez le site web de CPT pour plus d'information).
- Faites identifier à vos employés les compétences dont ils auront besoin pour mieux prévenir les abus.
- Considérez sérieusement chaque rapport pour que votre personnel, les enfants et la communauté commencent à faire confiance à votre système.
- Reconnaissez que probablement il y aura un processus d'apprentissage à fur et à mesure que le personnel, les enfants et la communauté se familiarisent avec les procédures et les définitions d'abus de l'organisation et ses attentes en matière de conduite. Peut-être certains cas ne représentent pas un abus, mais la compréhension augmente et donc les personnes et les enfants en particulier pourraient confondre des expériences qui ne sont pas agréables ou souhaitées avec des abus (par exemple, « on m'a chassé de la classe et ça c'est un abus de mes droits ! »). C'est bon. Utilisez chaque cas comme une opportunité d'apprentissage. Ce que vous voulez achever c'est encourager la communication et la compréhension.
- Quand le système est en phase d'essai et on commence à lui faire confiance, soyez prêts à recevoir, au départ, beaucoup de rapports, surtout liés à des accidents historiques et à des problèmes actuels. À fur et à mesure que le système se consolide et gagne la confiance des personnes, le nombre de rapports reçus devrait se réduire.